

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPÉCIALES ET DE LA DÉCOLONISATION
(QUATRIÈME COMMISSION)
17e séance
tenue le
mardi 7 novembre 1995
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17e SÉANCE

Président : M. HOLOHAN (Irlande)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.4/50/SR.17
5 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Muthaura (Kenya), M. Holohan (Irlande),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE (suite) (A/50/20, A/50/384)

1. M. WANG Xuexian (Chine) dit que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a établi des bases solides pour l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace, notamment en encourageant la participation de pays en développement et la coordination internationale des activités spatiales. Le programme spatial chinois a connu de nombreux succès l'année passée, notamment l'utilisation de sa nouvelle fusée porteuse Longue Marche No 3A. La Chine attache une grande importance aux applications pratiques de la technologie spatiale, non seulement dans les domaines de la production, de l'énergie, des transports et de la médecine, mais également pour la prévision et la détection des tremblements de terre, la protection des récoltes et la surveillance de la désertification. Elle encourage aussi activement l'utilisation de la technologie militaire à des fins pacifiques.

2. La Chine continue de coopérer avec d'autres pays pour garantir l'utilisation pacifique de l'espace. Elle a accueilli la Conférence ministérielle sur les applications de la spatologie au développement dans la région Asie-Pacifique en 1994, et coparrainé, avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU et l'Agence spatiale européenne (ASE), un stage international de formation sur la télédétection en hyperfréquence. Elle va à nouveau offrir deux bourses d'un an à des ressortissants de pays en développement dans les domaines de la télédétection, de la cartographie et de la géodésie assistée par satellite. Il semble que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique n'ait guère fait de progrès au cours des dernières années. La course aux armements dans l'espace s'est peut-être ralentie, mais elle demeure préoccupante. La Chine s'oppose à toute application des techniques spatiales à des fins non pacifiques. Elle estime que le Comité doit continuer d'examiner en priorité les moyens d'encourager la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, tout en prenant en considération les besoins des pays en développement, et qu'il devrait faire rapport à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

3. La Chine souscrit à l'approche du Sous-Comité scientifique et technique en ce qui concerne le problème des débris spatiaux qui est de plus en plus préoccupant; des consultations sur les questions juridiques relatives à ce problème doivent se poursuivre. La Chine accueille favorablement la proposition tendant à organiser une troisième conférence sur l'espace, à condition qu'elle soit précédée de préparatifs minutieux. Elle ne voit pas d'objections à l'utilisation de comptes rendus non révisés des réunions du Comité et de ses sous-comités, à partir de la trente-neuvième session du Comité; toutefois, dans le cas du Sous-Comité juridique, toute décision concernant l'utilisation de comptes rendus non revus devra être prise par consensus.

4. En ce qui concerne le rôle et la durée des sessions du Comité, toute décision devra tenir compte des succès passés et du rôle important que le Comité doit encore jouer s'agissant de promouvoir la coopération internationale dans le domaine spatiale, de renforcer le droit de l'espace, d'encourager les progrès scientifiques dans les pays en développement et de favoriser le partage des retombées de la technologie spatiale. La Chine continuera à soutenir les utilisations pacifiques de l'espace et de la technologie spatiale au profit de l'humanité tout entière.

5. M. MAXIMOV (Bulgarie) dit que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a grandement contribué à promouvoir la coopération internationale dans le domaine spatial, notamment en créant une base juridique solide sous la forme de divers traités et accords et en établissant des principes relatifs à la radio/télédiffusion, à la télédétection et à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. La Bulgarie se félicite que l'ONU soit devenue un pôle de coopération internationale dans le domaine spatial, car cela signifie que tous les États pourront participer à ces activités et en tirer profit. Le Comité bénéficie de conditions propices pour devenir plus efficace, notamment pour régler les problèmes juridiques résultant des progrès rapides de l'exploration et de l'exploitation spatiales.

6. La communauté internationale peut se féliciter d'avoir fait en sorte qu'au cours des dernières décennies, la confrontation idéologique et militaire n'ait pas compromis la coopération internationale dans l'espace. Le Comité aura encore un rôle important à jouer pour minimiser d'éventuels effets négatifs des activités spatiales. La Bulgarie souscrit à l'approche du Comité en ce qui concerne le problème des débris spatiaux et des risques que présentent les objets spatiaux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord. Le nouveau climat politique améliore également les chances de résoudre de façon acceptable pour tous les problèmes que continuent de poser la définition et la délimitation de l'espace ainsi que la nature et l'utilisation de l'orbite géostationnaire. La Bulgarie est elle aussi d'avis qu'une troisième conférence UNISPACE bien préparée contribuera à régler ces problèmes et les autres questions en suspens.

7. La Bulgarie estime que l'un des principaux défis que doit relever le Comité se rapporte à la nécessité de veiller à ce que tous les pays, y compris les pays en développement, puissent bénéficier de la technologie spatiale. Afin d'améliorer l'efficacité du Comité, il est opportun de procéder à un examen minutieux de ses méthodes de travail.

8. Au cours des dernières années, le programme spatial bulgare a pâti des effets de la difficile transition d'une économie planifiée à une économie de marché, en plus d'une grave crise économique; l'économie nationale a également souffert de la stricte application de sanctions imposées par le Conseil de sécurité à d'autres pays. Consciente que seule la coopération internationale lui permettra de développer davantage son propre programme, tout en lui offrant le meilleur moyen de participer aux progrès de la science et de la technologie spatiales dans l'intérêt de tous, la Bulgarie a créé l'Agence aérospatiale bulgare et a conclu des accords avec plusieurs autres agences spatiales. Elle espère participer à deux prochains programmes de l'ASE et a signé avec la Fédération de Russie un accord relatif à la coopération dans les domaines de la télédétection, de la surveillance de l'environnement, des télécommunications, de

la navigation, et des vols habités, entre autres. M. Maximov cite divers projets et activités de recherche dans les domaines des vents solaires, de la biotechnologie, de la mesure des radiations et de la médecine qui témoignent clairement de la volonté de la Bulgarie de participer à une coopération internationale productive.

9. M. VERDIER (Argentine) dit que le programme spatial argentin, qui couvre la période allant jusqu'en 2006, est essentiellement de nature civile et que sa structure juridique et politique reflète la position de son pays sur la non-prolifération. Reconnaisant l'importance indéniable de la coopération internationale pour les questions spatiales, l'Argentine a décidé de communiquer les données de son satellite SAC-C à d'autres pays, et, conformément à l'accord international pertinent, elle a créé en 1995 un Registre national des objets lancés dans l'espace.

10. L'Argentine est favorable à la création de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales; elle a l'intention de participer activement aux activités du centre régional qui sera installé au Brésil et au Mexique, et d'établir un lien entre le centre et l'Institut argentin des hautes études spatiales Mario Gulich.

11. L'orateur partage l'avis des autres représentants qui estiment que les méthodes de travail du Comité et de ses sous-comités doivent être révisées. L'Argentine attache une importance particulière au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, en raison de l'intérêt qu'il porte aux pays en développement. La troisième conférence UNISPACE ne doit pas constituer une fin en soi; elle doit avoir un programme clairement défini en vue de renforcer la coopération internationale dans les activités spatiales, afin d'éviter que l'ordre du jour ne devienne trop politisé. L'Argentine est favorable à l'adoption d'un plan de travail pluriannuel pour résoudre le problème des débris spatiaux et se félicite du rang de priorité élevé que le Sous-Comité juridique accorde à ce problème.

12. La question de l'orbite géostationnaire mérite une attention spéciale car c'est l'orbite utilisée le plus souvent à des fins pacifiques. Toute définition de l'orbite géostationnaire doit en préserver l'accès et l'utilisation conformément aux pratiques de l'Union internationale des télécommunications. Les problèmes d'encombrement éventuel de l'orbite et des risques de collision doivent être étudiés avec soin. Assurant la présidence du Groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, l'Argentine s'intéresse de près à ces questions. Elle est favorable à l'initiative consistant à établir un questionnaire pour évaluer la portée du régime juridique actuel s'appliquant aux questions spatiales. Elle ne juge pas opportun d'entamer un examen des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée générale).

13. M. TELLES RIBEIRO (Brésil) énumère les faits marquants d'une année très active au Brésil dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. L'Agence spatiale brésilienne a désormais un organigramme complet et le centre de lancement d'Alcantara est opérationnel. La première série de satellites entièrement fabriqués au Brésil, la série SCD, spécialisée dans la collecte de données environnementales, s'est avérée un succès, et le projet brésilien de

télédétection CBERS (un projet commun du Brésil et de la Chine) est en bonne voie. La mise au point de microsattelites de télécommunications ECO-8 se poursuit et celle d'un lanceur de satellites brésilien a été menée à bien. L'orateur souligne que toutes les activités spatiales brésiliennes sont exclusivement destinées à des fins pacifiques.

14. Le Sous-Comité juridique a fait des progrès satisfaisants à sa trente-quatrième session s'agissant des aspects juridiques du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent se faire dans l'intérêt de tous les États, en particulier des pays en développement (Groupe de travail sur le point 5). Il est probable que l'examen de cette question soit conclu avec succès à la trente-cinquième session du Sous-Comité sur la base des divers documents de travail présentés. Les discussions relatives à l'orbite géostationnaire ont permis d'éclaircir certains points en suspens. Il est toutefois prématuré d'envisager de réviser les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. La question des débris spatiaux est plus pressante.

15. Il convient d'affecter davantage de ressources au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Brésil continuera d'offrir 10 bourses de recherche et de formation de longue durée à des ressortissants de pays en développement dans divers domaines des sciences et applications des techniques spatiales. Le représentant du Brésil est convaincu que les quelques difficultés concernant la création du centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui sera installé au Brésil et au Mexique, seront bientôt surmontées. Le Brésil est favorable à la convocation d'une troisième conférence UNISPACE dans un proche avenir; le succès de celle-ci dépendra de la participation active de tous les pays aux préparatifs de la conférence, aussi bien des pays en développement que des principales nations présentes dans l'espace.

La séance est levée à 16 h 10.